



N° 1802 /ADHA

Chwiter, le 22 MAI 2026

DECISION

Le Directeur Général de l'Agence de Développement du Haut Atlas,

- Vu** le décret-loi n° 2.23.870 du 04 octobre 2023 portant création de l'Agence de Développement du Haut Atlas (B.O n°7236 du 5 octobre 2023) et du décret n° 2-23-291 du 5 octobre 2023 pris pour son application ;
- Vu** le dahir n° 1-24-54 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024), portant nomination de Monsieur Said LAITH aux fonctions de Directeur Général de l'Agence de Développement du Haut Atlas, à compter du 14 rabii II 1446 (18 octobre 2024) ;
- Vu** la circulaire du Chef de Gouvernement n°24/2012 du 06 hijra 1433 (22/10/2012) relative aux modalités de recrutement dans les établissements publics ;
- Vu** le statut du personnel de l'Agence de Développement du Haut Atlas « ADHA » ;
- Vu** la loi cadre de l'Agence de Développement du Haut Atlas au titre de l'exercice 2026 ;
- Vu** la nécessité du service.

DECIDE :

Article 1 : L'Agence de Développement du Haut Atlas annonce le recrutement, **par voie contractuelle**, de trois (03) administrateurs répartis comme suit :

- ✓ Un (1) administrateur – spécialité : **Audit et Contrôle de Gestion** ;
- ✓ Un (1) administrateur – spécialité : **Communication** ;
- ✓ Un (1) administrateur – spécialité : **Droit Public (Droit des contentieux, contentieux administratifs, expropriation, marchés publics ou toute autre spécialité équivalente)**.

Les profils recherchés ainsi que les missions correspondantes sont précisés dans les fiches de poste annexées au présent avis

Article 2 : Ce concours est ouvert aux candidats et candidates répondant aux conditions suivantes :

- ✓ Ayant une nationalité marocaine et âgés entre 18 ans au minimum et 45 ans au maximum ;
- ✓ Titulaires d'un diplôme de **Master ou équivalent**, dans les spécialités citées dans l'Article (1), de la présente décision, et justifiant au minimum **trois années d'expérience professionnelle** ;
- ✓ Avoir les compétences déterminées dans les fiches de poste ci-jointes.

